

<i>Membres du Conseil Municipal</i>	
<i>En exercice :</i>	23
<i>Présents :</i>	16
<i>Représentés :</i>	2
<i>Absents :</i>	5
<i>Ayant pris part au vote :</i>	18

**Séance publique du 04 avril 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 04 avril à vingt heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué le 22 mars, s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la présidence de Mme Sylvie LOPEZ.

Mmes Ghislaine CRAYSSAC, Régine DE RODAT, Françoise GALEOTE, Sylvie LOPEZ, Valérie MARJAC, Magali POQUET, Francine TEISSIER, Huguette THERON-CANUT.

Mrs. Sébastien FABRE, Jean GARGUILLO, Marc HENRY-VIEL, Pierre MALGOUYRES, Pascal PRINGAULT, Dominique ROMULUS, Edmond ROUTABOUL, Stéphane SANSAC, Maurice TEULIER.

**Absents-excusés :**

Mme Danièle KAYA-VAUR représentée par Mme Sylvie LOPEZ  
M Maurice TEULIER représenté par M Edmond ROUTABOUL

**Absents :**

Mme Sandrine AUBRY  
M Yohan ENCAUSSE  
Mme Karine MINIC  
M Michel PELLETIER  
Mme Kedna THOMAS

**Secrétaire de séance :** Mme Francine TEISSIER

\*\*\*\*\*

**Délibération  
n°DL20240410**

**AUTORISATION DE RECRUTEMENTS D'UN AGENT  
CONTRACTUEL DE DROIT PUBLIC POUR FAIRE FACE  
TEMPORAIREMENT A DES BESOINS LIES A UN  
ACCROISSEMENT D'ACTIVITES A TEMPS NON COMPLET**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 332-23-1°

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Les besoins du service peuvent justifier le recrutement d'agents contractuels de droit public pour faire face temporairement à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité, dans les conditions fixées à l'article L 332-23-1° du Code Général de la Fonction Publique, jusqu'au 31/12/2024 ;

La commune d'Olemps, pour des questions de réorganisation de service, doit prévoir l'embauche d'un contractuel de droit public pour une date prévisionnelle à compter du 22/04/2024 jusqu'au 31/12/2024, sur le grade de puéricultrice territoriale à temps non complet (17.5h hebdomadaire) :

- Au sein du Relais Petite Enfance, pour faire face à un accroissement ponctuel d'activité au niveau de l'animation de la structure.

Où l'exposé de M. Pierre MALGOUYRES, rapporteur, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

- **D'approuver** le recrutement d'un agent contractuel de droit public dans les conditions fixées par l'article L 332-23-1° du Code Général de la Fonction Publique, pour faire face temporairement à des besoins liés à un accroissement d'activité à compter du 22/04/2024 jusqu'au 31/12/2024 à temps non complet ;
- **D'autoriser** Mme le Maire à déterminer les niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernés, leur expérience et leur profil ;
- **De prévoir** les crédits nécessaires pour l'exercice 2024 ;
- **D'adopter** à l'unanimité.

Fait à Olemps, le jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme,

Le Maire,  
**Sylvie LOPEZ**



La secrétaire de séance,  
**Francine TEISSIER**



Délibération certifiée exécutoire par :	<b>08 AVR. 2024</b>
- Sa transmission en Préfecture le :	
- Sa publication :	
o Affichée le :	<b>08 AVR. 2024</b>
o Retirée le :	